| COMMUNE DE RUE | **MESSAGE AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR UN OBJET FINANCIER** |
|---|---|

| | |
|---|---|
| Conseil général du : | 9 décembre 2026 |
| Ordre du jour n° : | 8 |
| Énoncé : | **Crédit d'investissement pour l'achat d'un tracteur FENDT d'occasion CHF 50'000.--** |
| Type de crédit : | Investissement |
| Annexe (s) : | • Offre du garage |
| Adoption par le Conseil communal : | Le Conseil communal a adopté ce message dans sa séance du 3 novembre 2026 |
| Conseiller communal en charge du projet : | Claude Conus |

## 1. Introduction et description du projet

La Commune a décidé de procéder au remplacement du tracteur actuellement utilisé par le service de voirie. Acquis d'occasion en 2011 et aujourd'hui âgé de 32 ans, ce véhicule a subi une panne majeure dont le coût de réparation est disproportionné par rapport à son âge et à sa valeur résiduelle.

Après examen des besoins du service de voirie, le choix s'est porté sur un tracteur d'occasion de marque **Fendt**, équipé d'un chargeur frontal, d'une benne Fliegel, d'une fourche à palettes, d'une multibenne FK et d'un contrepoids béton. Grâce à sa polyvalence, ce véhicule répond pleinement aux exigences et aux critères définis par le service.

Le tracteur sera acquis auprès du **Garage Vaucher, à Promasens**, auprès duquel il est actuellement loué et déjà utilisé par le personnel de la voirie.
Il est indispensable que le service de voirie dispose en permanence d'un véhicule fiable et adapté à ses différentes missions, notamment l'entretien des routes et des chemins communaux, les travaux réalisés à l'aide d'une épareuse, ainsi que la manutention et le transport de matériel.
Ce tracteur joue également un rôle essentiel dans les opérations de **déneigement des routes et des places communales**, pour lesquelles sa disponibilité immédiate est primordiale.

Cet investissement permettra ainsi d'assurer la continuité des prestations du service de voirie, tout en disposant d'un équipement polyvalent, adapté aux besoins de la Commune.

## 2. Annexe

Offre du garage Vaucher

## 3. Préavis

Commission Energie & Durabilité et Commission financière

## 4. Conclusion

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cet investissement